### Informations Communales Jeudi 24 novembre 2016 page 2

Parution tous les quinze jours



nales pour le parcage des véhicules dans les rues des villages s'appliquent à nouveau.

Si vous souhaitez pouvoir bénéficier de rues parfaitement dégagées et pouvoir stationner votre véhicule les mesures hivernales en vigueur du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars 2017.

qu'aucun véhicule ne peut être garé dans la rue ou sur les trottoirs de 02h à 06h et chacun est invité à parquer son véhicule sur les places appropriées. Cette réglementation permet en effet au personnel communal de pouvoir déneiger les chaussées et trottoirs de façon optimale afin que la vie puisse reprendre son cours normalement la scierie des Moulins dès le matin.

Dans chaque village, les parcs suivants sont à disposition pour le stationnement des véhicules LES BAYARDS Cour du Collège, durant la nuit.

**MÔTIERS** Est du Collège, Place de la Gare, et places de parc derrière la Laiterie

Espace-Dubied et Parc du terrain de football

TRAVERS Place rue Miéville, Parc lation de sa compréhension afin sin ABC discount, sauf de 06h à 07h pour tout le monde.

Comme chaque année, à partir du NOIRAIGUE Rue du Bugnon, côté 1er novembre, les mesures hiver- ouest, Parc du cimetière et Place de la Gare

> **BOVERESSE** Places de parc route de Môtiers (ancienne poste et hangar des pompiers)

FLEURIER Place de Longereuse, dans de bonnes conditions durant la Place de la Patinoire (sauf de 08h journée, il est impératif de respecter à 09h30), Place de la gare (zone bleue, sauf de 04h à 06h), Parc du magasin Coop (sauf de 06h30 à 07h30), Place de l'Eglise catho-En effet, celles-ci prévoient lique (sauf de 08h à 09h), Place du cimetière, Place du stand de tir, places de parc Grand-Rue (Ecopoint le long du Fleurier, sauf de 08h à 09h)

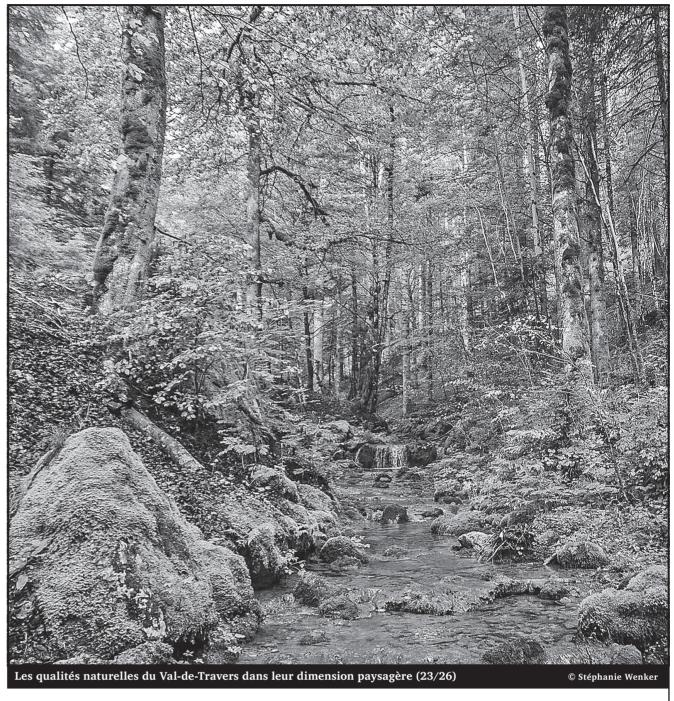
> BUTTES Place du 12 septembre, places situées à l'Est et à l'Ouest de la gare, le long de la rue Derrière-Ville, entre les Ponts de l'Île et de

> SAINT-SULPICE Cour du Collège (sud) et Parc du Temple

> Echanges scolaires et places à l'Est de l'immeuble No 110 du Quartierde-Bise

Pour rappel, en cas de chutes de neige, les propriétaires des COUVET Rue de la Flamme (entre véhicules stationnés dans les rues les nos 10 et 12 et 14 et 26), Place se verront amendés et risquent de des Collèges, Parc du midi, Parc retrouver leur véhicule à la four-

Nous remercions donc la popude l'Hôtel de l'Ours, Parc du maga- que l'hiver soit le plus agréable



# Echo des autorités

#### Bel accueil du Conseil général au plan directeur de l'offre touristique et au programme de législature

Noiraigue Réuni lundi 14 novembre, le Législatif a accepté tous les objets qui lui ont été soumis, soit 3 modifications de plans d'alignement et d'aménagement local, 3 crédits totalisant fr. 4'093'500.- et un prêt de fr. 200'000.-.

Le rapport d'information sur le plan directeur de l'offre touristique a donné l'occasion au Conseil général de remercier tous les acteurs touristiques pour leur remarquable engagement. Le fait que le rôle joué par Noiraigue comme porte d'entrée verte du Val-de-Travers soit amélioré et rendu plus accueillant a été relevé. Le plan directeur de projets nécessitant l'implication de nombreux partenaires et qui se déploieront sur plusieurs législatures.

La pertinence du programme de législature « Qualités naturelles » a fait dire au Conseil général que le Conseil communal a vu tout juste! tera un travail commun entre les diverses autorités communales et la population par le biais notamment des imminents comités de village.

Dans sa partie démographique, a débouché sur une quarantaine sont notamment abordés la vie associative, l'organisation scolaire, le cadre de vie, la sécurité sanitaire et le vieillissement de la population. Pour le développement économique, nous retrouvons l'emploi local, le commerce de proximité et le développement touristique.

Retrouvez le plan de législa-Ce plan porteur d'avenir nécessiture sous: http://www.val-detravers.ch/fr/vivre/politique/ conseil-general/seances/seancedu-14-novembre-2016/ Des exemplaires papier sont disponibles à la Chancellerie communale.

## INFORMATIONSPRATIQUES

### Ordre du jour de la séance du Conseil général du 12 décembre

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le

Lundi 12 décembre 2016 à 19h30, à Fleurier, salle Fleurisia

avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Appel
- 2. Lettres et pétitions
- 3. Budget 2017
- 4. Communications du Conseil communal
- 5. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
- 6. Résolutions
- 7. Interpellations et questions

A l'issue de la séance une verrée sera offerte, à laquelle le public est chaleureusement convié.

Retrouvez les rapports sur :

www.val-de-travers.ch rubrique vivre, puis politique, Conseil général, séances, via la liste déroulante « calendrier des séances », vous aurez tout le loisir de consulter les dossiers de la séance de votre

Venez nombreux : les séances sont publiques

#### Ouverture des magasins en décembre

Les magasins de la circonscription communale pourront demeurer ouverts jusqu'à 21h le mercredi 21 décembre 2016 et le vendredi 23 décembre 2016.

Le Conseil d'Etat a aussi autorisé l'ouverture dominicale le dimanche 18 décembre 2016.

### **EN BREF**

Aide au développement Le soutien communal à un projet contre l'endettement à Madagascar

Comme chaque année, les élèves de 11e année du Cercle scolaire Jean-Jacques Rousseau ont voté pour l'attribution de l'aide au développement communale. Avec 89 suffrages, ils ont plébiscité le projet de l'Action Jeûne solidaire contre l'endettement à Madagascar. Ce projet est déployé dans un pays figurant parmi les plus pauvres au monde, où les taux d'intérêt dépassent régulièrement les 30% et fragilisent plus encore la population la plus précaire. Il vise à développer des notions de solidarité en lien avec la circulation de l'argent, mais aussi avec le stockage et la distribution de riz.

En parallèle au vote, via une exposition, les élèves du collège de Longereuse ont été sensibilisés au gaspillage alimentaire.